

La Trame verte à l'épreuve du terrain : pratiques et représentations des agriculteurs

Pour mettre en place la trame verte, les interactions et prises de décisions avec les agriculteurs sont absolument nécessaires. En effet, actifs sur le terrain concerné, leur point de vue compte pour l'élaboration des structures. Comprendre leurs aspirations et leur mode de fonctionnement est donc une priorité. L'enquête par entretiens semi-directifs auprès de vingt exploitants agricoles de la vallée du Grésivaudan propose des réponses et des pistes.



L'érosion de la biodiversité est en partie imputable à la fragmentation des habitats des espèces animales et végétales. En France, le dispositif réglementaire de la Trame verte et bleue (TVB) a été instauré par la loi Grenelle 2¹ en vue de maintenir ou de reconstituer les continuités écologiques terrestres et d'eau douce et de former un réseau écologique cohérent de déplacement des espèces. L'agriculture est particulièrement interpellée par la mise en œuvre de la trame verte, en raison à la fois des impacts négatifs liés à sa modernisation et à son intensification, mais également au regard des synergies possibles entre agriculture et biodiversité (Le Roux *et al.*, 2008). Les agriculteurs gèrent ainsi de différents éléments semi-naturels susceptibles de contribuer à la trame verte, tels les haies, les bois ou les jachères, par exemple.

La mise en œuvre de l'action publique visant à préserver la biodiversité dans les espaces agricoles ou grâce à eux, se heurte bien souvent à une connaissance insuffisante des pratiques des agriculteurs ainsi que des raisons qui les motivent. Comment les agriculteurs composent-ils avec les éléments semi-naturels présents sur leurs exploitations et qui sont susceptibles de contribuer à la trame verte ? Quels sont leurs connaissances de ces éléments, leurs pratiques ainsi que les raisons de ces pratiques ? Afin de mieux comprendre la place et le rôle des éléments semi-naturels dans les exploitations agricoles, une enquête par entretiens a été menée auprès de vingt agriculteurs installés dans la vallée du Grésivaudan².

Une enquête par entretien auprès d'agriculteurs de la vallée du Grésivaudan

La définition et l'identification des éléments constitutifs potentiels de la trame verte ne font pas consensus à l'heure actuelle dans la littérature. Dans cette étude, les éléments semi-naturels étudiés, potentiellement présents dans les exploitations agricoles, sont : les jachères, les bandes enherbées, les haies, les arbres isolés et les bois, ainsi que les prairies permanentes³. Ils favorisent les liaisons fonctionnelles entre les habitats de diverses espèces, permettant ainsi la dispersion et la migration de ces espèces (Allag-Dhuisme *et al.*, 2010).

La vallée du Grésivaudan, en amont de Grenoble, constitue le terrain d'étude (photo 1). Les enjeux de déplacements de la faune entre les deux massifs de la Chartreuse et de Belledonne sont forts, en raison de la concentration des axes routiers et ferroviaires et de l'urbanisation croissante du fond de vallée. L'espace agricole apparaît fragmenté. Les principales activités reposent sur les grandes cultures (maïs, tabac), la nuciculture et l'arboriculture en plaine, et sur l'élevage bovin et ovin sur les coteaux.

1. Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

2. Ce travail s'inscrit dans le projet « Passages : les réseaux écologiques en Rhône-Alpes, traductions dans les projets d'aménagement et mises à l'épreuve dans l'agriculture », coordonné par l'Isara (P. Fleury) et Irstea (N. Bertrand), et financé dans le cadre du programme « DIVA : action publique, agriculture et biodiversité » du ministère en charge de l'écologie.

3. Prairies ne subissant pas de retournement pendant au moins cinq ans.

Vingt entretiens ont été menés auprès d'exploitants agricoles, choisis afin de rendre de compte de la diversité de l'agriculture de la vallée du Grésivaudan (figure 1). Les orientations technico-économiques dominantes des exploitations enquêtées sont l'élevage dans dix cas (bovin, ovin ou caprin allaitant), les grandes cultures (céréales, tabac) dans trois cas, l'arboriculture fruitière (trois cas), la nuciculture (trois cas) et le maraîchage (un cas). Ces exploitations présentent des surfaces agricoles utilisées hétérogènes, de deux à deux cents hectares.

Ces entretiens, d'une durée de une heure et demi en moyenne, étaient du type semi-directif et se sont appuyés sur un support cartographique (photographie aérienne annotée des délimitations du parcellaire). Outre la présentation générale de l'exploitation, ils ont porté sur la connaissance des éléments semi-naturels présents sur le parcellaire, sur les pratiques de conservation, de suppression, d'utilisation et de gestion de ces éléments ainsi que sur les raisons de ces pratiques. En outre, des questions sur le contexte territorial, le paysage, la faune et la flore ont permis d'appréhender la façon dont les exploitants perçoivent l'environnement et la nature de manière plus générale.

Les discours des exploitants agricoles ont été analysés dans une double perspective. Une première approche par élément semi-naturel a permis de mettre en évidence la diversité des connaissances, des pratiques et des représentations des exploitants agricoles vis-à-vis de chaque élément. Une seconde approche par exploitant agricole a conduit à distinguer quatre profils-type de comportements vis-à-vis de ces éléments.

Implantation et entretien des éléments semi-naturels

Différentes catégories de raisons sont invoquées par les agriculteurs afin d'expliquer les choix de supprimer, de conserver ou d'implanter des éléments semi-naturels au sein de leurs exploitations agricoles et de les entretenir. Elles sont variables selon le type d'éléments semi-naturels considérés et reposent sur différents registres de justification.

Le cas des prairies permanentes, indispensables à l'élevage

Dans les exploitations d'élevage enquêtées, les prairies permanentes font partie intégrante du système de production. Leur gestion repose sur deux types de pratiques. Les amendements, la fauche, le pâturage et la production de fourrage forment les pratiques de production, tandis que le débroussaillage de parcelles et l'élagage de leurs abords sont considérés comme des pratiques d'entretien. Ces deux ensembles de pratiques peuvent être plus ou moins intensives.

Concernant les pratiques de production, l'enquête montre que le niveau d'intensité s'inscrit dans la logique du fonctionnement technico-économique global de l'exploitation. Les pratiques les plus intensives, dans notre échantillon, comportent des amendements organiques ou chimiques réguliers des prairies, la réalisation de plusieurs pâturages ou coupes d'herbe par an (jusqu'à trois) et s'appuient sur l'enrubannage. Elles sont présentes dans



© F. Alavoine-Mornas (Irstea)

1 La vallée du Grésivaudan : en plaine, l'activité agricole est fortement contrainte par l'urbanisation ; sur les coteaux, l'élevage peine à se maintenir et les prairies s'enfrichent.

des exploitations où l'élevage constitue l'activité principale et où le fourrage est autoconsommé. Les exploitants les justifient alors dans une logique d'optimisation de l'alimentation des troupeaux et de recherche d'autonomie alimentaire. Les pratiques de production sont moins intensives lorsque l'élevage ou la production de fourrage constitue une activité secondaire. La configuration des parcelles (forme, pente, accessibilité, nature des abords) ainsi que leur éloignement du siège d'exploitation conditionnent également la nature et l'intensité des pratiques productives.

Concernant les pratiques d'entretien des abords de prairies, l'enquête révèle qu'elles ne sont pas liées au choix des pratiques productives : un entretien important (débroussaillage et élague fréquents, plus d'une fois par an, de manière mécanique ou chimique) ne va pas nécessairement de pair avec des pratiques intensives de production, et réciproquement. Les agriculteurs peuvent justifier des pratiques intensives d'entretien des abords de champs et des lisières de bois par des arguments technico-économiques, par exemple pour optimiser les surfaces cultivées ou accroître la qualité du fourrage, ou encore afin de limiter l'altération des clôtures. Mais ils invoquent également d'autres raisons qui renvoient à leur perception du contexte paysager de l'exploitation ou à leur vision du métier. Pour la plupart des éleveurs

interrogés, l'entretien des abords de prairies s'apparente ainsi à une lutte contre la fermeture du paysage. Il traduit aussi leur inquiétude face à la déprise agricole et au devenir du métier d'agriculteur-éleveur dans la zone. Pour d'autres, cet entretien est avant tout une question de propreté, le gage d'un travail bien fait.

Conservé ou implanter des éléments semi-naturels non productifs

Une première catégorie de raisons pour conserver sur l'exploitation agricole des éléments semi-naturels non productifs, tels que les haies, les bandes enherbées, les jachères, les arbres isolés ou les bois, repose sur la perception par l'agriculteur d'un intérêt, qui est mis en balance avec les contraintes liées à la présence de cet élément. Cet intérêt peut être lié à l'activité productive : les éleveurs soulignent ainsi que les éléments arborés apportent un confort aux animaux qui pâturent, pour l'ombrage ou le grattage. Les haies et bois peuvent faire office de clôtures naturelles, aider à lutter contre l'érosion des terres ou encore héberger des auxiliaires de cultures. Mais l'intérêt justifiant la conservation d'éléments semi-naturels peut également être d'ordre plus

personnel : production de bois de chauffage, cueillette ou ramassage de fruits pour la consommation de la famille. Certains agriculteurs évoquent en outre la valeur patrimoniale ou paysagère des éléments arborés. D'autres témoignent d'un attachement historique, culturel ou sentimental aux arbres ou sont sensibles à leur esthétique. Enfin, pour certains agriculteurs, les éléments semi-naturels favorisent la présence et la circulation de la faune sauvage, source de plaisir par son observation (photo 2) ou dans le cadre d'un loisir de chasse⁴. Les décisions de conserver ou de supprimer ces éléments semi-naturels ainsi que les pratiques d'entretien, sont alors très variables, dans le temps, l'espace et selon les individus. Ces choix reposent à la fois sur la nature de l'élément, mais également sur sa densité dans l'exploitation et sa répartition sur le parcellaire agricole. La notion de seuil de tolérance est souvent présente : les éléments semi-naturels sont conservés tant que leurs intérêts dépassent les contraintes qu'ils occasionnent.

L'absence de contrainte ou encore l'antériorité de la présence de l'élément forment une deuxième catégorie de raisons de conserver des éléments semi-naturels sur l'exploitation.

Enfin, la dernière catégorie de raisons correspond à une obligation : obligation réglementaire pour les bandes enherbées, obligation liée à la propriété foncière lorsque le propriétaire veut conserver des bois, des haies ou des arbres isolés. Un exploitant peut également choisir de conserver ces éléments lorsqu'ils sont en limite de parcelle pour des raisons de bon voisinage. Les pratiques d'entretien sont alors le plus souvent minimales.

Supprimer les éléments semi-naturels

Trois principales raisons sont citées pour justifier le choix de supprimer les éléments semi-naturels présents sur l'exploitation agricole.

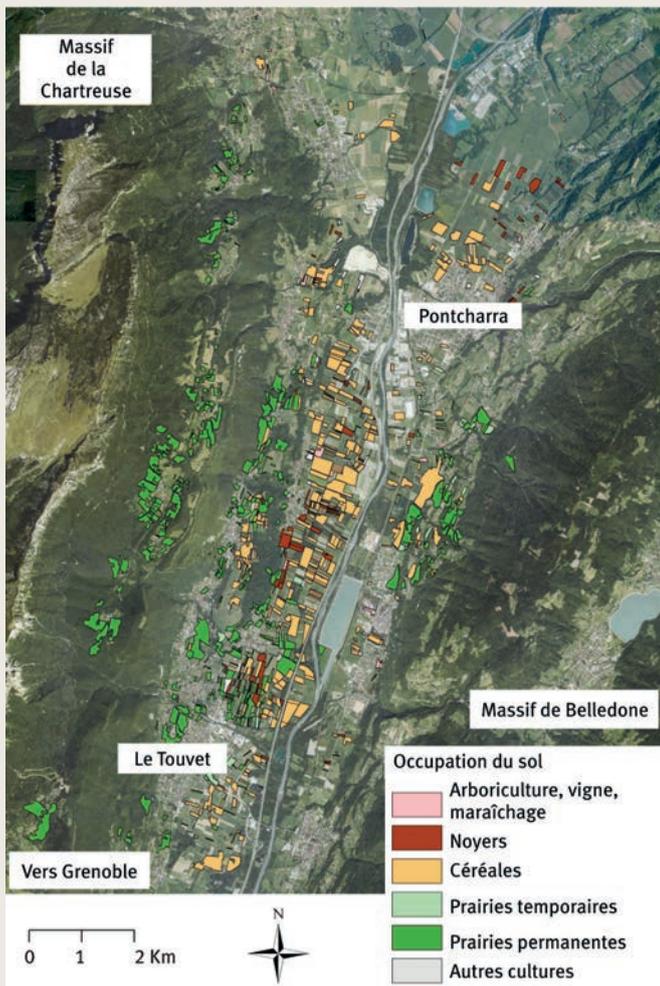
La première raison est liée à la fin d'une obligation d'ordre réglementaire ou foncière et concerne essentiellement les bandes enherbées, les jachères ainsi que les haies ou les éléments arborés dont l'agriculteur n'a pas la propriété. Toutefois, certains agriculteurs ayant été contraints à la mise en place ou à la conservation de ces éléments, y ont trouvé des intérêts *a posteriori* et les ont conservés au-delà de la fin de l'obligation légale. Des jachères ont par exemple été transformées en prairies permanentes.

L'absence de perception d'un quelconque intérêt à conserver de tels éléments semi-naturels forme la deuxième raison.

Enfin, la troisième raison citée concerne la limitation des contraintes ou des inconvénients en rapport avec l'activité productive : dommages causés au matériel agricole par les éléments arborés ; temps, coût et pénibilité du travail d'entretien ; diminution des surfaces cultivées disponibles ; concurrence et nuisances des éléments arborés sur les cultures situées à proximité immédiate (ombre, humidité, risque d'apparition de maladies sur les cultures).

4. Il est cependant à noter que la plupart des agriculteurs interrogés ne relient pas directement la présence de cette faune à la conservation et à la gestion des éléments semi-naturels, la faune étant d'ailleurs le plus souvent aperçue dans les champs cultivés ou dans les alpages.

1 Localisation de l'ensemble des vingt exploitations agricoles enquêtées et occupation du sol en 2010 (sources : BDOrtho, 2010 ; RPG 2010 ; réalisation Sabine Girard, 2014).





❶ Les éléments semi-naturels (haies, bois, jachères...) favorisent la présence et la circulation de la faune sauvage.

Quatre profils-types d'agriculteurs

Quatre profils-types d'agriculteurs ont pu être définis au regard de la similitude des pratiques concernant les éléments semi-naturels non productifs (bois, haies, arbres isolés, jachères et bandes enherbées dans notre étude). Les choix de pratiques apparaissent liés à la représentation que les agriculteurs se font de la nature, du paysage, de la faune et de la flore, ainsi qu'au rôle et à la place qu'ils accordent à ces éléments dans le fonctionnement de leurs exploitations agricoles. Ces quatre profils-types d'agriculteurs se distinguent ainsi selon le degré d'intégration de la nature au sein de leur activité agricole.

Une « nature » à maîtriser, des éléments semi-naturels à supprimer

Un premier groupe d'agriculteurs (cinq personnes) se caractérise par une absence d'intégration de la nature au sein de l'exploitation agricole. Ils se représentent la nature essentiellement comme une menace pour l'activité productive, ce qui se traduit par un combat contre les animaux causant des dégâts aux cultures ou de troupeaux et une lutte permanente contre l'enfrichement des prairies et de leurs abords. Les paysages qu'ils apprécient sont ceux cultivés et tenus « propres ». Ces exploitants tendent à supprimer les éléments semi-naturels non productifs présents sur l'exploitation agricole, sauf s'il y a une obligation de les conserver. Lorsque cela est financièrement possible, cet entretien est délégué à un prestataire de service.

Une nature tolérée, des éléments semi-naturels globalement conservés

Le deuxième groupe d'agriculteurs (cinq personnes) se caractérise par une intégration partielle de la nature dans le fonctionnement de l'exploitation agricole. La nature

est présente, avec ses contraintes mais également avec de possibles avantages, et les agriculteurs « font avec ». Les dégâts d'animaux sont tolérés jusqu'à un certain seuil. Une certaine résignation devant l'enfrichement est manifeste. Ces exploitants tendent à conserver globalement les éléments semi-naturels présents sur l'exploitation agricole, en raison d'un intérêt particulier, d'une obligation, ou, le plus souvent, parce que ces éléments ont toujours été là et sont peu gênants. Leur entretien est minimal et non différencié. Il est essentiellement dépendant du temps disponible, du coût et de la pénibilité du travail induit.

Une nature à optimiser, des éléments semi-naturels à gérer de manière différenciée

Comme le précédent, le troisième groupe d'agriculteurs (sept personnes) intègre partiellement la nature dans le fonctionnement de l'exploitation agricole, mais cette intégration est différenciée. Pour ces exploitants, à certains endroits, dans une certaine mesure, certaines espèces animales ou végétales sauvages peuvent être utiles à l'activité agricole et méritent d'être conservées, tels par exemple les haies et les auxiliaires de culture qui y résident. D'autres espèces, tels les sangliers par exemple, doivent être éliminées, les dégâts causés ayant dépassé le seuil de tolérance perçu. Les paysages appréciés sont ceux où la nature est présente mais organisée par le travail de l'homme. La nature est ainsi perçue essentiellement dans une optique utilitaire. Ces agriculteurs gèrent les éléments semi-naturels de manière différenciée : ils les suppriment lorsque ceux-ci provoquent des contraintes mais ils les conservent lorsqu'ils peuvent être utiles, selon leur nature et leur localisation dans le parcellaire.

► Une nature intégrée, une gestion des éléments semi-naturels à améliorer

Le dernier groupe d'agriculteurs (trois personnes) est celui qui intègre le plus la nature dans le fonctionnement de l'exploitation. L'activité agricole est considérée comme une partie intégrante de l'écosystème naturel. À la différence des autres groupes, l'esthétique du paysage ne s'appuie pas sur le registre de la propreté. Cette représentation de la nature se traduit par des pratiques de conservation voire d'implantation de nouveaux éléments semi-naturels, notamment arborés. Ces éléments ne sont pas entretenus de manière intensive, mais surtout de manière sélective, dans une démarche d'expérimentation.

Conclusion

L'objectif de ce travail était d'étudier la place et le rôle des éléments semi-naturels susceptibles de contribuer à la trame verte au sein des exploitations agricoles. Cette première enquête réalisée auprès de vingt agriculteurs a permis de mieux comprendre les pratiques et les raisons des pratiques concernant la gestion des prairies permanentes, des bois, des haies, des arbres isolés, des jachères et des bandes enherbées. Ce travail se poursuit dans le cadre du projet « Passage » avec la réalisation d'enquêtes du même type sur deux autres terrains⁵, ce qui permettra une confrontation et un enrichissement des résultats.

Les premiers résultats confirment que les choix de conserver ou de supprimer les éléments semi-naturels présents sur l'exploitation agricole ainsi que les pratiques d'entretien de ces derniers ne reposent pas seulement sur des raisonnements d'ordre technico-économique (Thevenet *et al.*, 2006). Les exploitants agricoles se réfèrent également à des préoccupations d'ordre esthétique, patrimonial ou sentimental, et traduisent, dans le cas des éleveurs, une attention portée au bien-être des animaux. Par ailleurs, l'enquête a mis en évidence une diversité de pratiques et de représentations des agriculteurs.

Cette diversité s'exprime selon la nature et la localisation de l'élément semi-naturel considéré, selon les caractéristiques de l'exploitation agricole et de son contexte territorial, mais également selon la personnalité de l'agriculteur. De plus, ces pratiques et ces représentations évoluent au cours du temps, fruits des transformations internes à l'exploitation et des changements du contexte, des expériences personnelles vécues, des rencontres et conflits avec d'autres acteurs, etc.

Ce travail peut contribuer à réduire la distance existant entre le monde de l'agriculture et celui de la conservation de la nature, deux mondes qui diffèrent par les valeurs, les normes ou encore les connaissances qui légitiment et encadrent leurs activités (Billaud et Steyaert, 2004). La mise en évidence de plusieurs profils d'agriculteurs quant à l'intégration de la nature dans leurs exploitations, invite à des approches différenciées dans la mise en œuvre du dispositif de trame verte par les pouvoirs publics et, notamment, à une communication adaptée aux différents profils d'agriculteurs. L'adaptation des messages délivrés, prenant en compte les univers de référence des agriculteurs, pourrait favoriser l'intégration par les exploitants agricoles, de pratiques favorables à la préservation ou à la reconstitution de la trame verte. ■

5. La plaine entre Valence et Romans (Isère) ; la région périurbaine de Saint-Étienne (Loire).

Les auteurs

Sabine GIRARD et Françoise ALAVOINE-MORNAS

Irstea – UR DTM

Développement des territoires montagnards

2 rue de la papeterie

F-38402 Saint-Martin-d'Hères – France

✉ sabine.girard@irstea.fr

✉ francoise.alavoine-mornas@irstea.fr

EN SAVOIR PLUS...

■ ALLAG-DHUISME, F., AMSALLEM, J., BARTHOD, C., DESHAYES, M., GRAFFIN, V., LEFEUVRE C., SALLES, E. (Coord.), 2010, *Guide méthodologique identifiant les enjeux nationaux et transfrontaliers relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques et comportant un volet relatif à l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique*, Deuxième document en appui à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en France, Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue. MEEDDM Éd., 159 p.

■ BILLAUD, J.-P., STEYAERT, P., 2004, Agriculture et conservation de la nature : raisons et conditions une nécessaire co-construction entre acteurs, *Fourrages*, n° 179, p. 393-406.

■ GIRARD, N., 2006, Catégoriser les pratiques d'agriculteurs pour reformuler un problème en partenariat. Une proposition méthodologique, *Cahiers Agricultures*, vol. 15, n° 3, p. 261-272.

■ LE ROUX, X., BARBAULT, R., BAUDRY, J., BUREL, F., DOUSSAN, I., GARNIER, E., HERZOG, F., LAVOREL, S., LIFRAN, R., ROGER-ESTRADE, J., SARTHOU, J.-P., TROMMETER, M. (Eds), 2008, *Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies*. Expertise scientifique collective, synthèse du rapport, INRA, 116 p.

■ THÉVENET, C., DOBREMEZ, L., FLEURY, P., LARRÈRE, R., 2006, Insertion de contrats de préservation de la biodiversité dans les exploitations agricoles des alpes du Nord, *Fourrages*, n° 188, p. 495-510.



Le pays de Grésivaudan : un territoire périurbain dont la forêt et les milieux semi-naturels couvrent plus deux tiers de sa superficie.